AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-8-78 021315

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant P. JOURNET - Nº 534 A.D.

VIGNE

MILDIOU - La récente période de pluies, donnant des précipitations parfois très importantes, a en général totalement éliminé les traitements récemment exécutés.

En conséquence, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes dans les différents vignobles.

- Vignobles de Vendée Les récentes pluies ont totalement éliminé le dernier traitement. D'autre part, de nouvelles taches doivent apparaître dans les derniers jours de la semaine en cours. Il y a donc lieu d'effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note. Ce traitement devra être particulièrement soigné et être également exécuté sur les hybrides.

- Vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire - Actuellement, le Mildiou est peu virulent. Il convient cependant d'effectuer un nouveau traitement dès que l'état du sol permettra le passage des appareils.
- Autres vignobles de Maine-et-Loire - Vignobles du Sud de la Sarthe - Le Mildiou est également peu virulent. Effectuer cependant un nouveau traitement, car la protection est devenue complètement nulle et la végétation continue de s'accroître. Ce traitement peut être effectué dans le courant de la semaine du 7 au 12 Août.

Tenir les vignes rognées.

Il est rappelé que l'utilisation du mélange Folpel + Ethyl phosphite d'aluminium (Mikal du commerce) doit être suspendue 60 jours avant la date probable de la vendange.

OIDIUM - Il convient de continuer à se méfier de l'Oïdium, particulièrement dans les vignobles de Vendée où les risques d'attaques sur grappes sont actuellement élevés. Sur les cépages sensibles, on profitera du traitement contre le Mildiou pour intervenir contre l'Oïdium.

VERS DE LA GRAPPE - Dans la totalité des vignobles, la Cochylis a totalement remplacé l'Eudémis, espèce la plus abondante depuis plusieurs années. L'attention des viticulteurs doit donc surtout se porter sur les parcelles habituellement attaquées par cette tordeuse.

- Vignobles de Vendée -

Il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre de prochaines informations de la Station.

- Vignobles de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et du Sud de la Sarthe -

Des oeufs de Cochylis viennent d'être déposés. Cependant, ils sont encore peu nombreux et leur majorité n'arrivera pas à éclosion avant le milieu de la semaine du 7 au 12 Août.

Dans les parcelles habituellement touchées, où des dégâts ont été constatés au cours du premier vol, et où les viticulteurs ont l'intention d'effectuer dès maintenant un traitement mixte contre le Mildiou et le Botrytis dont les manifestations sont visibles sur grains, surtout dans le vignoble de Muscadet, il est possible d'ajouter à la bouillie dirigée contre ces deux maladies, un insecticide à action préventive.

......

Dans les vignobles où l'intervention contre le Mildiou ou le Botrytis n'est envisagée qu'à la fin de la semaine du 7 au 12 Août, on pourra utiliser un insecticide à action curative.

De toute manière, des informations plus précises seront transmises par la Station dans la semaine du 7 au 12 Août.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Les récentes pluies ont assuré de nouvelles contaminations secondaires. Elles ont, de plus, éliminé totalement la protection qui pouvait exister dans les vergers où des taches avaient été décelées. Dans ces vergers, il y a donc lieu de renouveler la protection dès réception de cette note.

Les arboriculteurs doivent être particulièrement vigilants dans les vergers de poiriers et de pommiers où des taches ont été repérées.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le premier vol est terminé et le deuxième vol qui, de toute manière, sera faible, n'est pas encore commencé. Il est donc inutile d'effectuer un traitement contre cet insecte, actuellement.

ARAIGNEE ROUGE - Dans l'ensemble, l'activité de ce parasite demeure faible. Toutefois, on note localement la présence de quelques pontes d'été. Les arboriculteurs doivent donc surveiller attentivement cet acarien.

PUCERON LANIGERE - Les conditions climatiques sont favorables à cet insecte dont on relève quelques pullulations sur les variétés sensibles. Dans les vergers où des foyers ont été repérés, on pourra effectuer un traitement qui sera éventuellement mixte avec celui dirigé contre la Tavelure.

PSYLLE DU POIRIER - L'activité de cet insecte est également ralentie par les conditions climatiques actuelles. Les arboriculteurs doivent cependant continuer de la surveiller.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Dans les départements de la Loire-Atlantique, de la Vendée, de la Mayenne et de la Sarthe, effectuer un traitement sur toutes les variétés en végétation et non destinées à un prochain arrachage, pour lesquelles la dernière protection a été éliminée par les pluies.

MAIS

PYRALE - Activité toujours faible. Il n'y a pas lieu d'intervenir.

CEREALES

ERGOT - En 1978, on a assisté, localement, à la recrudescence du développement de l'Ergot sur les épis du seigle et, fait plus rare, sur ceux de l'orge. Les symptômes de cette maladie sont la conséquence de l'infection des fleurs par un champignon qui donne, en se développant abondamment à la place d'un grain, une masse de volume considérable rappelant la forme d'un ergot, d'où le nom de cette affection.

La destruction de quelques fleurs a peu de conséquence sur le rendement, mais la présence des ergots mélangés aux grains, lors de la récolte, peut, dans certains cas, poser des problèmes. En effet, l'Ergot renferme diverses substances toxiques et son absorption, en quantité suffisante, provoque chez l'homme et les animaux des désordres graves des systèmes nerveux, vasculaires et musculaires : c'est l'ergotisme ou "mal des Ardents", aux conséquences parfois catastrophiques au Moyen Age.

Contre cette maladie, il est utile de prendre un certain nombre de précautions.

- Présence d'ergots ou fragments d'ergots dans les grains récoltés. La réglementation actuelle précise que la quantité maximum d'ergots dans les céréales d'intervention, quelle que soit leur nature, ne doit pas dépasser 50 grammes par quintal.

Il est également indispensable de respecter cette norme pour les céréales destinées à l'auto-consommation.

- Dispositions à prendre pour les parcelles dans lesquelles la maladie a été découverte. Effectuer un labour suffisamment profond pour enterrer les ergots tombés au sol, qui constituent les sources de contamination de l'année suivante.

Eviter de ressemer une céréale sensible à cette maladie sur une parcelle ayant porté des épis atteints.

Utiliser des désherbants efficaces contre les graminées adventices qui peuvent servir à la dissémination de l'ergot.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire
PAYS DE LA LOIRE,

TIRAGE DU 3 AOUT 1978

G. RIBAULT.